

971 Les Abymes 🟡

En octobre 2007, un transformateur est vidangé par un récupérateur de cuivre dans les locaux de la CCI. Il était en attente de transfert en métropole pour traitement avec un deuxième appareil. L'épave du transformateur et les terres polluées ont été traités en métropole. (Fiche accident ARIA n° 33740).

🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 N°33740 - 09/10/2007 - FRANCE - 971 - LES ABYMES

🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷 Des agents aéroportuaires constatent vers 10 h que l'un des 2 anciens transformateurs au PCB stockés dans une cour grillagée fermée a été vandalisé, probablement pour en récupérer les métaux. Ils alertent leur hiérarchie. Les 2 équipements électriques précédemment stockés dans un local fermé, avaient été sortis de ce dernier en vu de leur enlèvement prochain pour traitement. Un périmètre de sécurité est mis en place après découverte d'une fuite de PCB, toxique et cancérigène, au pied de l'appareil.

Les pompiers qui interviennent, prennent connaissance des caractéristiques de stabilité du produit, font réouvrir la route d'accès, colmatent la fuite, puis préviennent la préfecture que le risque est maîtrisé. Le PCB qui s'est écoulé par une vidange du transformateur dont le bouchon a été ôté, a rejoint le réseau d'eaux pluviales. Ce type de transformateur contiendrait 200 l de produit toxique.

L'inspection des IC demande à ce que les 2 transformateurs, ainsi que les sacs de terre polluée ramassés par les pompiers soient remis dans le local fermé, de maintenir en sécurité le dépôt où se trouvent les transformateurs, de surveiller le site, d'examiner les modalités à mettre en uvre pour tenter de récupérer les fluides écoulés et pour excaver les sols atteints. En prévision des pluies annoncées, l'exploitant de l'aéroport protège les bouches d'eaux pluviales pour éviter une propagation de la pollution. Le lendemain, la Préfecture met en place une cellule de crise pour étudier les méthodes et moyens pour neutraliser cette pollution. L'exploitant doit rechercher l'exutoire du réseau pluvial pollué (réseau municipal ou milieu naturel) pour engager les mesures de protection de l'environnement adaptées. Le surlendemain, il fait curer la canalisation et décontaminer le site ; 10 m³ de terre polluée sont récupérés. L'inspection des IC effectue un nouveau contrôle sur zone. Les transformateurs devront être évacués sous 15 jours et l'inspection devra être tenue informée de la réalisation de toutes ces actions. De nombreux services de l'Etat se sont rendus sur place (inspection des IC, environnement, protection civile...). L'évènement a fait l'objet d'une médiatisation gérée par le Sous-Préfet. Une enquête judiciaire est effectuée.

Deux cents litres de pyralène dans la nature

Réunion de crise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, hier matin. Motif ? Une **pollution** au pyralène, **produit dangereux et toxique**, dans la zone aéroportuaire, aux Abymes. La conséquence d'un acte de **malveillance**. La CCI a **déposé plainte**.

Deux cents litres maximum. « Peut-être moins. Il en reste un peu dans le transformateur... » C'est la quantité de pyralène qui s'est répandue dans la zone aéroportuaire, on loin des locaux de la direction de la santé et du développement social (SDS). Dans la terre « abord ». Environ 2 m³ ont été souillés. « Le reste dans un regard d'évacuation d'eau pluviale.

Une erreur humaine », douée d'un acte de malveillance », explique le sous-préfet de Pointe-à-Pitre, Marcel Renouf. La CCI avait stocké, en sûreté, dans un local, deux transformateurs au pyralène hors service (NDR: depuis début 2006) dans l'attente de leur transfert en métropole pour traitement. » A un moment

donné, quelqu'un les a sortis. « Et l'un des appareils a été vidangé... »

Toxique et polluant

Une effraction a été constatée sur la clôture en fin de matinée, mardi. Le ou les voleurs auront sans doute voulu récupérer des matériaux sur les transformateurs – « des pièces de cuivre », pense Max Biabiany, directeur général des services techniques des Abymes –, provoquant la fuite de pyralène.

« La CCI a déposé plainte, prévient le sous-préfet, et les malveillants sont sous le coup d'éventuelles poursuites pour l'effraction et l'atteinte à l'environnement. » Car le pyralène est un produit dangereux, toxique et polluant (lire ci-contre).

Représente-t-il un danger pour la population ? Marcel Renouf se veut rassurant : « Le pyralène est dangereux quand il est chaud. Là, ce n'est pas le cas, donc pas de risque d'émission de gaz toxique. Il est dangereux pour la santé si on l'ingurgite en quantité importante ou si on y trempe ses mains. » L'eau potable pourrait-elle être contaminée ? « Non », selon le sous-préfet. « Il y a un cycle de l'eau. Celle qui est destinée à la consommation du public est contrôlée et doit répondre aux normes sanitaires. »

Tout risque de pollution du milieu naturel n'est toutefois pas écarté et des mesures conservatoires ont été mises en œuvre, dès mardi, pour contenir la contamination et récupérer le pyralène. V. D. ■

► Nettoyer le sol et récupérer le produit

Hier, le préfet a pris un arrêté dans lequel il est spécifié que la CCI « doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les conséquences de la pollution [...] n'aient pas d'incidences sur l'environnement ». Parmi les mesures qui doivent être prises : excavation des sols et

terres polluées (délai 48 heures) ; examen, avec le gestionnaire du réseau d'eau pluviale, des possibilités de récupération des fluides écoulés et réalisation de prélèvements et d'analyses de la contamination (délai 48 heures) ; évacuation des transformateurs et sols contaminés.

ILS ONT DIT...

ALAIN BIÈVRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AÉROPORT

On a remis en sécurité le transformateur et enlevé la terre contaminée. On a condamné toutes les arrivées du regard et on va procéder, dans les heures qui viennent, à des investigations dans les réseaux d'eau pluviale, avec les services techniques des Abymes. Nous allons récupérer le produit et préparer l'intervention de l'entreprise métropolitaine qui doit le récupérer, ainsi que les transformateurs et la terre.



MAX BIABIANY

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES DES ABYMES

J'ai donné des indications sur le fonctionnement du réseau d'évacuation des eaux pluviales, afin qu'on puisse imaginer le cheminement du produit, en fonction, notamment, de la déclinaison du terrain. Une entreprise spécialisée doit intervenir dans le réseau, avec une caméra, pour voir où sont situés ces dépôts.



C'est dans la zone de l'ancien aéroport sud du Raizet qu'étaient entreposés les deux transformateurs qui devaient être envoyés en métropole pour être traités.

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme et de l'environnement
14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

REPÈRES

■ Isolant électrique

Les pyralènes sont des dérivés chlorés. Ils étaient massivement utilisés depuis les années 1930 comme isolant électrique.

■ Interdits

Interdits à la vente en France depuis 1987, les pyralènes doivent être éliminés par des entreprises agréées. Leur utilisation doit être définitivement arrêtée pour 2010.

■ Danger

Une exposition aiguë, à forte dose, est associée à des irritations de la peau (chloracné) et diverses maladies respiratoires. Les pyralènes ont été classés en tant que substances probablement cancérigènes.